

## Saint-Hélen

# Conseil. Un titulaire pour Dinan Agglo

Jeudi, lors du conseil municipal, Pascal Perrin a été élu représentant de la commune au futur conseil communautaire, et Martine Bugeaud suppléante. Le maire a rappelé que le dernier conseil communautaire de Dinan Communauté se tiendrait le 22 décembre avant la fusion, le 1<sup>er</sup> janvier, des cinq communautés de communes qui formeront la nouvelle intercommunalité. Au conseil de Dinan Communauté, Saint-Hélen était représentée par deux élus. La plupart des communes perdent des conseillers. 91 représenteront leur commune au nouveau conseil communautaire de Dinan Agglo.

**Travaux.** Il avait été prévu des entrées de propriétés en bicouche coloré dans la rue du Chêne-des-Forts. Après réflexion, il a été déci-

dé, pour des raisons d'usure, de remplacer le bicouche par de l'enrobé, des bordures de béton marquant chaque entrée.

Pour marquer les passages piétonniers, l'entreprise Lemée TP proposait le remplacement du granit par un pavé mortier (Roxem). Devant le peu d'écart tarifaire, les élus, après en avoir longuement délibéré, ont choisi de conserver les pavés granit breton.

**Subventions.** Les subventions accordées à l'Apel et Amicale laïque sont calculées en fonction du nombre d'enfants scolarisés. Elles sont de 6 € par enfant. 74 enfants fréquentent l'école Saint-Yves et 111 l'école Émilie-et-Germaine-Tillion. L'Apel recevra 444 € et l'Amicale laïque 666 €. Vote à l'unanimité

des conseillers, abstention de Martine Bugeaud, présidente de l'Amicale laïque.

Pour six ou sept enfants qui prennent le car scolaire à la Maze-rais, un abri de bus sera installé. Deux devis ont été présentés. Celui des Ateliers du Domaine (2.412 € TTC avec pose comprise) a été validé. À propos des barrières destinées à sécuriser la circulation des piétons et les sorties des écoles dans la rue principale, pour dix barrières du même type que celles existant, un devis de 1.081,92 € TTC a été validé. Les deux projets sont éligibles à une demande de subvention (30 %) auprès du conseil départemental au titre des amendes de police pour un montant global de 900 € environ.

*À suivre*